

NOMINATION DU STAFF TECHNIQUE POUR LES ÉPREUVES INTERNATIONALES DE SWISS AQUATICS DIVING (SAD)

(Au 28 septembre 2022)

1. OBJECTIF

L'objectif est d'assurer un encadrement optimal des athlètes sélectionnés lors des compétitions internationales.

2. CONDITIONS CADRE

- a) Lors de la nomination du staff technique, il est impératif de respecter le budget approuvé par SAD.
- b) La charge financière des athlètes sélectionnés lors de la refacturation des coûts du staff technique doit être maintenue aussi basse que possible.
- c) Dans le cas de délégations composées d'athlètes provenant de différents centres de performance, centres d'appui ou clubs (lieux d'entraînement), il faut s'attendre à ce que l'encadrement sur place soit assuré par des entraîneurs d'autres lieux d'entraînement.
- d) Les entraîneurs nommés encadrent également sur place des athlètes d'autres lieux d'entraînement.
- e) Tous les nominés doivent avoir signé le document "Mon commitment relatif au Code of Conduct des Swiss Aquatics Coaches".
- f) Les directives des organisateurs concernant le rapport athlètes / staff technique doivent être respectées, notamment lors des championnats internationaux (JO, CM, CE / CEJ, CMJ).

3. TERMES

Le staff technique : Comprend tous les fonctionnaires (FO) qui sont indispensables à l'accomplissement de toutes les tâches avant, pendant et après la manifestation.

- Il s'agit de
- a) chef(fe) de délégation (CD)
 - b) entraîneur(e) (EN)
et, au cas par cas
 - c) physiothérapeute (PH)
 - d) juge (JU)

Pour les petites délégations, deux ou plusieurs fonctions peuvent être assumées par la même personne.

Les championnats internationaux sont des compétitions but telles que :

- a) Jeux olympiques
- b) Championnats du monde
- c) Coupe du monde
- d) Championnats d'Europe
et chez les juniors
- e) Youth Olympic Games
- f) Championnats du monde juniors

Championnats internationaux sont des compétitions de préparation en Suisse ou à l'étranger, comme par exemple :

- a) Meetings FINA Diving Grand Prix (DGP)
- b) Championnats nationaux Open
- c) Autres
et chez les juniors
- d) Rencontres inter-nations
- e) Championnats nationaux juniors Open
- f) Autres

4. PRINCIPE

En règle générale, les EN des centres de performance / centres d'appui SAD sont nommés.

Des EN de clubs ou personnels peuvent être nommés en plus à leurs frais ou, exceptionnellement, dans le cas de petites délégations, être chargés de l'encadrement des autres athlètes et de la direction de la délégation.

5. NOMINATION

En règle générale, la composition du staff technique est la suivante :

	Championnats internationaux			Compétitions internationales		
	Nombre d'athlètes			Nombre d'athlètes		
	1 – 2	3 – 4	5 et plus	1 – 2	3 – 4	5 et plus
CD		1	1			1
EN	1	1 – 2	2 - 3	1	1 – 2	2
PH	évtl. 1	1	1		évtl. 1	évtl. 1
JU		1	1		évtl. 1	1

Chef(fe) de délégation (CD)

Lors de compétitions internationales, la fonction de CD n'est généralement occupée par une personne à part que pour les délégations de 5 athlètes et plus ou de 3 athlètes et plus lors de championnats internationaux.

Sinon, la fonction de CD est assurée par un entraîneur.

Entraîneur(e) (EN)

Si des athlètes de différents centres de performance, centres d'appui ou clubs sont sélectionnés, les EN sont nommés - comme les athlètes - selon le principe de la performance.

Physiothérapeute (PH)

Lors de championnats internationaux, la fonction de PH est en règle générale assurée.

Dans la mesure du possible, les frais occasionnés par le PH sont imputés à un poste budgétaire séparé.

Juge (JU)

Lors de certaines compétitions, les JU sont invités par l'organisateur (JO, CM, DWS, etc.) qui les indemnise. Dans ces cas, les JU ne font pas non plus partie de la délégation officielle.

Pour tous les autres championnats internationaux (Coupe du monde, CE, CMJ, CEJ) et compétitions internationales, l'invitation précise à partir de quel nombre d'athlètes participants l'inscription d'un JU - reconnu pour cette compétition - est obligatoire ou du moins attendue. En règle générale, cela se fait à partir de 3 ou 4 athlètes.

Dans la mesure du possible, les frais occasionnés par les JU sont imputés à un poste budgétaire séparé.

6. BASES DE CALCUL POUR LE CHOIX DES EN

La nomination des EN est basée sur la performance des athlètes nommés selon un système de points qui prend en compte les performances réalisées lors du dernier championnat suisse avant l'épreuve internationale.

- 1 point par athlète
- 2 points par discipline pour l'athlète ayant obtenu la meilleure qualification dans les disciplines olympiques
- 1 point par discipline pour l'athlète ayant obtenu la deuxième meilleure qualification dans les disciplines olympiques
- 1 point par discipline pour l'athlète ayant obtenu la meilleure qualification dans des disciplines non olympiques
- 0 point pour l'athlète ayant obtenu la deuxième meilleure qualification dans des disciplines non olympiques
- 0 point pour les épreuves supplémentaires
- En cas de plongeon synchronisé dans des disciplines olympiques, chaque membre du team se voit attribuer 1 point.
- Si un team est sélectionné sans performance préalable, aucun point n'est attribué.

En cas d'égalité, le nombre de points dans les disciplines olympiques est déterminant et, en cas d'égalité selon ce critère, la meilleure performance (en %) des critères de sélection pour la compétition la plus importante de la saison en cours.

7. PRESTATIONS SAD

Pour les personnes du staff technique nommées par SAD, SAD prend en charge les frais de voyage, de logement et de nourriture.

Les EN d'un centre de performance promu par SAD et les autres fonctionnaires employés par SAD participent aux compétitions internationales dans le cadre de leur emploi. En cas de fonction supplémentaire de chef de délégation, ils reçoivent un forfait journalier de CHF 20.

Les autres CO - non engagés à titre permanent par SAD - reçoivent un forfait journalier de CHF 100 ou

de CHF 120 en cas de double mandat (CO et CD). Pour les PH, d'autres tarifs peuvent être appliqués.
Les frais occasionnés sont actuellement refacturés au prorata aux athlètes sélectionnés par SAD.

8. COMPÉTENCES

Le chef/la cheffe du sport de performance (élite), de la relève (juniors) ou du High Diving établit à l'attention de la commission de sélection SAD une proposition pour la nomination du staff technique ; dans le cas d'une nomination de JU, en concertation avec la personne responsable de l'engagement des JU certifiés FINA ou LEN.

La commission de sélection SAD prend la décision finale.

La décision de la commission de sélection est publiée en même temps que la sélection des athlètes.

Swiss Aquatics Diving

Le directeur sportif

Dr. Patrik Gisel